



Charte déontologique des psychomotriciens

Partenaires de l'application GO élan Parent-Enfant, mode d'emploi

Je certifie sur l'honneur être diplômé d'Etat d'une école de psychomotricité et joins mon Diplôme d'État à SAS GO élan application Web, en vue d'un partenariat avec l'application GO élan Parents Enfants, Mode d'emploi.

Dans ce cas, je souhaite devenir partenaire de la société GO élan et proposer des ateliers dans mon secteur géographique et/ou répondre aux questions que se posent les parents en télé-conseil.

S'agissant des « **ateliers d'éveil psychomoteur** », le(a) psychomotricien(ne) partenaire de la SAS GO élan s'engage à :

- Proposer des « ateliers d'éveil psychomoteur » au sein de son cabinet ou d'une salle municipale dans le respect des normes en vigueur concernant les accès PMR et normes incendies, ainsi qu'en étant à jour de ses cotisations d'assurance. Les ateliers ne pourront être proposés à son domicile ou au domicile d'un usager.
- Proposer des ateliers d'une durée adaptée à la population accueillis et à un tarif acceptable selon la géographie du professionnel. Nos 20 ans d'expériences permettent de conseiller des tarifs d'environ 15€/heure d'intervention et plutôt limité à 6 enfants pour les ateliers réservés enfants et à 10 adultes pour les ateliers réservés aux parents.
- Répondre à une demande d'inscription faite par une famille sous les 48h que ce soit par l'affirmative ou la négative si l'atelier était déjà complet.
- Répondre aux familles avec professionnalisme, courtoisie, bienveillance et tact.
- Se former régulièrement afin d'apporter un accompagnement de qualité régulièrement réactualisé.

S'agissant du « **télé-conseil** », le psychomotricien partenaire de la SAS GO élan s'engage à :

- Répondre à une demande adressée par une famille si et seulement si le sujet abordé fait partie de ses compétences.
- Répondre à une demande dans les 48h pour permettre à la famille de se savoir entendu et de donner un jour et un horaire de télé-conseil
- Proposer une télé-conseil dans les 7 jours maximum après avoir reçu la demande de la famille
- Étudier la demande écrite envoyé par la famille pour préparer le temps de la rencontre en télé-conseil
- Répondre aux familles avec professionnalisme, courtoisie, bienveillance et tact.
- Se former régulièrement aux approches recommandées par l'ARS
- Proposer une rencontre à son cabinet, uniquement en cas de réelle nécessité constatée. Le télé-conseil n'a pas pour objectif de se substituer à une rééducation mais ne se veut absolument pas être un moyen d'amener les abonnés de GO élan à une rééducation psychomotrice
- Ce service sera facturé de façon adaptée permettant de rendre ce conseil accessible au plus grand nombre ; pour information, notre expérience nous a montré que 25€/30min était un cadre intéressant.

GO élan se garde le droit de supprimer l'inscription du professionnel ayant manquée aux règles de la Charte

« La société GO élan n'a aucune responsabilité concernant les actes et propos tenus par les professionnels partenaires qui restent seuls responsables de leurs actes sur un plan juridique et pénal. »

